

# Frais de tenue de compte Assoconnect/Swan

>> DIRECTRICES, DIRECTEURS, MANDATAIRES DES COOPERATIVES SCOLAIRES, ENSEIGNANTS  
MEMBRES DU CONSEIL DE COOPERATIVE DE L'ECOLE.

« **ECRIRE ENSEMBLE L'AVENIR POUR LA GESTION DES COOPERATIVES** »

Mars 2025

Chère collègue, cher collègue,

**1.** Devant le refus généralisé (ou les obstacles) rencontrés avec les banques « classiques » pour accepter de gérer les fonds des coopératives scolaires, nous avons recherché un prestataire qui offre de nouveaux services à des tarifs raisonnés. Le coût global annuel sera significatif (pour mémoire, la Banque Postale prélève désormais 54.00 € par trimestre, par coopérative pour la « tenue de compte », hors carte bancaire (supplément 54€), avec un coût pour chaque dépôt d'espèces de 7.65 € quel que soit le montant.

**2.** Vous avez constaté les premiers prélèvements des frais de tenue de compte en février 2025 pour les mois de Juillet 2024 à Janvier 2025. Des précisions :

- Pour simplifier votre gestion durant le premier trimestre de « migration », L'OCCE 06 et Assoconnect ont en effet choisi de différer le prélèvement global des frais mensuels bancaires de cette période. L'OCCE06 a fait l'avance de tous ces frais.
- A partir du mois de février, les prélèvements seront mensuels (aux alentours du 5 de chaque mois)

L'intitulé du débit de ces frais est : **Utilisation Compte Pro - 2/2025 (indication du mois)- coop... (Indication de la coop)....** et vous trouverez le détail de ces frais pour chaque mois en vous rendant dans votre Compte Pro >>> Transactions, et en cliquant sur la ligne du mois Vous pouvez ainsi vérifier les montants prélevés mois par mois.

Par exemple :

Dans le relevé cliquez sur la ligne

Février 2025			
	Utilisation Compte Pro -2/2025 - OCCE06-COOP-	Prélèvement	10 mars 2025 <b>13,12 €</b>

**3** Détail des frais :

## Frais liés à l'utilisation de la plateforme de collecte Assoconnect

Les versements des dons ou collectes faits par les parents via la plateforme Assoconnect ne constituent pas des transactions payantes. Seul le reversement global de la collecte sur le compte bancaire de la coop comptera pour une transaction (éviter de multiplier les rapatriements pour une même collecte.

En conséquence, invitez toujours les parents (pour leurs dons ou participations) à faire leur versement par carte bancaire sur une collecte, faute de quoi s'ils font un virement direct sur le compte bancaire, cela comptera pour une transaction soit 0.18 € (voir ci-dessous).

## Les frais permanents liés à l'utilisation du compte bancaire SWAN

Création du compte	Pris en charge par l'OCCE 06 (1,50 € par compte créé)	
Tenue de compte	4,50 € par mois pour la coopérative	
Mise à disposition d'une carte physique de paiement Une carte <u>virtuelle</u> est automatiquement associée	6 € de frais d'émission lors de la création (+ frais d'expédition au tarif transporteur en vigueur) Abonnement pour ces cartes bancaires : gratuit	
<b>FRAIS DE TRANSACTIONS SUR LE COMPTE SWAN</b>	<b>Gratuit (forfait) pour 10 premières transactions /mois</b>	<b>AU-DELA DU FORFAIT</b>
1. Virements entrants ou sortants		1. Virements entrants ou sortants : 0.18€/transaction
2. Prélèvements SEPA classiques		2. Prélèvements SEPA classiques : 0.18€/transaction
3. Paiements par carte bancaire (physique, virtuelle ou à usage unique)		3. Paiements par carte bancaire : 0.12€/transaction (physique, virtuelle ou à usage unique)
4. paiement par CB via Apple Pay/Google Pay		4. Paiement par CB via Apple Pay/Google Pay : 0,12€ /transaction + 0,10 % montant

<i>Les virements Internes (entre compte Swan de L'OCCE06 et compte Swan de la coopérative sont gratuits</i>	
<b>RETRAITS D'ESPECES AUX DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES EN FRANCE ET DANS LA <u>ZONE SEPA*</u></b> (*en séjour, voyage par exemple)	1,00 € (ces frais sont directement facturés, ils ne sont pas comptabilisés dans les 10 opérations du forfait mensuel.

### Prestations complémentaires éventuelles

Virement SEPA instantanés (entrants ou sortants) <b>L'utilisation de ces virements n'est pas recommandée en raison de son coût</b>	0,30€ par virement instantané (ne sont pas compris dans les 10 transactions du forfait)
Emission d'une 2 <sup>ème</sup> carte physique : <i>L'OCCE 06 n'autorise qu'une seule carte bancaire physique supplémentaire pour la coopérative scolaire. Le mandataire pourra ainsi confier cette seconde carte à un enseignant qui accompagne sa classe en séjour/voyage</i>	Emission carte physique = 6€ Abonnement : 1.20 € par mois pour cette 2 <sup>ème</sup> carte
Cartes virtuelles à usage unique <i>Le mandataire peut confier à un collègue une carte à usage unique pour que ce dernier réalise un achat en ligne pour un montant déterminé à l'avance.</i>	L'émission d'une carte virtuelle à usage unique coûte 0.12 €. La transaction effectuée avec cette carte ne sera pas facturée si elle entre dans les 10 transactions du forfait. En revanche si le quota de 10 a été atteint, le paiement sera facturé comme une transaction supplémentaire soit 0.12 €
Dépôt de chèques : <b>à éviter absolument</b> En plein déclin et déjà abandonné dans la plupart des pays européens, le chèque est voué à disparaître. Encore utilisé dans le milieu associatif, son traitement devient de plus en plus coûteux.	3€ par chèque
Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques <u>hors zone SEPA</u>	2% du montant
<u>Paiement par carte pour des biens et des services dans des magasins ou à distance hors de la zone Euro</u>	2% du montant
Utilisation inappropriée du compte (tenter ou effectuer des actes en violation de la loi et/ou du contrat)	180 €

### Dépôt d'espèces dans les agences WESTERN UNION

Dépôt d'espèces dans les agence Western Union (disponible <b>bientôt</b> ) Les mandataires seront informés des modalités	de 0 à 1000 € : 5 € de 100.01 à 3000 € : 7,5 € de 3001 à 5000 € : 10 €
---	--